

## Mise en dispo d'office ou demission

Par **Corrag**, le 17/11/2019 à 11:35

Bonjour,

Je suis à 10 mois de Cmo fonction publique territoriale. Refus de clm.

J'ai eu rdv avec médecin du travail qui m'a déclaré inapte définitivement à la reprise de mon poste. Mais que je suis apte pour un autre poste.

L'année dernière j'ai demandé le bénéfice de l'Idv qui m'a été refusée. On m'a répondu que je pouvais par contre démissionner mais sans IDV

LE médecin du travail me dit que je devrai démissionner

Je vais être au 25 janvier 2020 mise en dispo d'office.

Je souhaiterai quitter la fonction publique car burn out. Ils me poussent à la démission.

Étant déclarée inapte sur mon poste de jardinière suite à maladie pro puis déclaré inapte sur le poste sur lequel j'ai été reclassé. Puis je redemander l' idv ou bien attendre janvier 2020 pour la rupture conventionnelle.

Merci